

La réforme de la constitution et le suffrage des femmes

Dans l'agitation et l'anxiété actuelle que devient le suffrage des femmes ? nous écrivait nos amies qui, comme nous-mêmes, se rendent compte, que la situation présente exige une attitude et une action nouvelles.

Le suffrage des hommes, le suffrage... tout court a si mauvaise presse que l'opinion ne comprendrait guère des manifestations pour réclamer aujourd'hui un bulletin de vote dont les électeurs ont méseusé.

Impossible également dans le gâchis actuel, de tenter des démarches pour obtenir la mise à l'ordre du jour du suffrage féminin dans l'une ou l'autre Chambre. Et en supposant d'ailleurs que la question vienne par miracle en discussion, nous obtiendrions très certainement la même majorité que jadis à la Chambre et la même minorité au Sénat.

Alors ?... alors il faut voir les choses de plus haut et situer la question du suffrage féminin dans le cadre de la réforme constitutionnelle qui s'impose. C'est ce que déclare aujourd'hui encore M. Tardieu, c'est également ce que nous croyons nous-mêmes. Il est bien évident que le pays attend une réforme profonde et que celle-ci ne se fait pas sans l'ordre et la méthode, elle se fera dans le désordre et au profit des extrémistes de droite ou de gauche. C'est pourquoi nous souhaitons ardemment que le Gouvernement actuel d'union sacrée prenne des dispositions pour préparer dans le calme les modifications profondes que le pays attend.

Quels sont à l'heure présente les différents modes possibles pour procéder à une refonte de la Constitution. En dehors des propositions faites par M. Tardieu, M. Paul Reynaud souhaite une nouvelle loi électorale avec la représentation proportionnelle par région, *en y comprenant le vote des femmes*. « Aussitôt que la loi électorale sera votée, déclare M. Paul Reynaud il sera de la dignité de la Chambre de réclamer elle-même sa dissolution et devant le corps électoral, les partis devront s'expliquer sur la réforme de la Constitution ». Et l'ancien Garde des Sceaux entrevoit pour l'avenir la possibilité pour cette nouvelle Chambre d'aller à Versailles avec le Sénat afin d'y réformer la Constitution. Le Conseil National du Parti démocrate-populaire vient d'adopter une résolution analogue. De son côté le Parti agraire et paysan français demande, en même temps que la proportionnelle intégrale, le droit de vote féminin et dans son organe, *La Voix de la Terre*, M. Henri Noilhan ne craint pas de déclarer : « Cette dernière réforme est capitale, à mon sens. Elle seule permet un renouvellement total de la politique française. »

Notons, que le *Parlement économique*, organe de documentation et d'informations parlementaires, sociales, économiques et financières — dont le comité parlementaire se compose notamment de MM. Paul Bénazet, Fernand David, François Milan, sénateurs, Lucien Lamoureux, Henry Paté, Louis Rollin, du colonel Brocard et de M. Emmanuel Evain, députés — publie lui aussi un projet de réforme de la Constitution dont nous extrayons ce qui suit :

Réforme des lois organiques

Lois des 24 février 1875, 2 août 1875,
30 novembre 1875)

1° La Chambre des députés est élue à la représentation proportionnelle et au scrutin de liste régional.

2° Les femmes sont électrices et éligibles.

3° Le Sénat se compose de 250 membres; la Chambre des députés de 400 membres.

4° Les députés sont élus pour six ans.

Jamais, à aucune autre époque, les organisations politiques n'avaient, comme aujourd'hui, mis le vote des femmes au premier plan de leurs préoccupations. Et si cette campagne amorcée pour la représentation proportionnelle aboutit, il s'agira donc, pour les féministes, d'obtenir que la réforme comprenne l'électorat et l'éligibilité des femmes.

D'autre part, le groupe néo-socialiste, dans un manifeste qu'il vient d'élaborer, affirme : « Si la dissolution devait ouvrir une campagne désordonnée et confuse, mieux vaudrait alors envisager l'action d'une assemblée unique avec pouvoir constituant à laquelle la Nation confierait la réforme d'ensemble des institutions. »

Dans le même ordre d'idée, M. Gabriel Cudenet, vice-président du parti radical, écrit dans la *République* : « Il faut, par une manifestation importante, solennelle, prouver à l'opinion que l'ensemble de ses élus est toujours capable de travailler avec un complet esprit de sacrifice pour un idéal qui le dépasse. Il nous semble qu'il y aurait lieu, et c'est, dit-on, l'opinion de plusieurs représentants qualifiés de la classe ouvrière, de réunir une Assemblée Constituante, dont les membres ne seraient naturellement pas rééligibles. »

Cette idée de nommer une Assemblée Constituante paraît intéressante : elle fut réalisée récemment en Espagne et au Brésil quand il fallut procéder à une refonte complète des lois et des services publics. En France, où la machine paraît désuète, il serait bon d'envisager la possibilité d'une telle mesure, mais en demandant avec énergie que les Françaises y soient admises comme électrices et comme élues.

Rappelons que dans toutes les Assemblées Constituantes où des féministes ont participé, les lois qui suivirent donnèrent pleine satisfaction à nos revendications.

Qu'il s'agisse donc pour nous d'une réforme de la Constitution après de nouvelles élections ou par l'entremise d'une Constituante, ce que nous devons obtenir, c'est la reconnaissance totale de notre égalité politique, civile, sociale, devant la loi.

Voilà quelle doit être, à l'heure actuelle notre préoccupation essentielle et c'est pourquoi nous devons suivre de très près les événements pour intervenir et réclamer, le moment venu, la place qui nous est due.

Il se peut d'ailleurs que les événements qui se succèdent avec une rapidité extraordinaire nous amènent à d'autres modes d'action; mais, ce dont toutes nos amies doivent être convaincues, c'est que pour suivre une autre tactique que précédemment, nous ne perdons pas de vue notre cause et gardons la même volonté de la faire triompher.

Quant à l'action générale, nous recommandons à nos amies non seulement de ne pas se décourager, mais de rester unies et de manifester plus que jamais leur volonté de participer à la vie civile, sur le plan familial, social et moral.

Plus que jamais aussi, nous demandons à nos amis hommes de nous aider à obtenir enfin satisfaction. En démolissant le vieil édifice périmé, il faudra rejeter en même temps tous les préjugés de sexe qui ne doivent plus exister dans un pays où, instruites comme les hommes, les femmes ont, comme eux, les mêmes responsabilités et les mêmes charges, sans avoir les mêmes droits.

C. Brunshvicg.

1934-10-03

n° 1100